



## Partage Maison familiale sous forme d'Asso

Par **wwilson**, le **23/03/2013** à **12:01**

Bonjour,

ma question porte à la fois sur la succession et la création d'association.

Nous sommes quatre frères et soeurs à hérités d'une grande maison familiale que nous souhaiterions conserver et en partager l'usage.

Je me demandais donc si il était possible de créer une association réservé aux membres de la famille qui aurais pour objet le partage de l'usage de la maison ainsi que le partage des frais d'entretien de celle ci.

Et si oui quelle serait la méthode ?

Merci d'avance

Par **amajuris**, le **23/03/2013** à **14:34**

bjr,

vous pouvez établir une convention d'indivision validé par un notaire et déposé au bureau des hypothèques.

cdt